

fédération française de pentathlon moderne

REGLEMENT NATIONAL SPORTIF

SAISON 2009 - 2010



EPREUVES NATIONALES - REGLEMENT

- Sommaire.....page 02
- Généralités.....page 03
- Organisation de la saison sportive.....page 04
- Règlement succinct généralpage 05
- **1^{ère} Partie : DEROULEMENT DES COMPETITIONS**
 - La Compétition qualificative aux championnats de France junior/senior...page 09
 - Les championnats de Francepage 11
 - Le circuit minimepage 13
 - Le circuit cadet/junior page 14
 - La journée des relais cadet/junior/senior page 16
 - La certification pour l'accès à la pratique de l'équitationpage 18
 - Le Pentajeunepage 20
 - Tir benjamin/poussin/pupille Pentajeune - barème uniquepage 24
 - Natation/course Pentajeune - barèmes par catégorie..... page 25
- **2^{ème} Partie : INSTRUCTIONS AUX ORGANISATEURS**
 - L'organisation généralepage 27
 - L'organisation des épreuves.....page 29
 - Le délégué fédéralpage 34
 - Fiche d'engagement.....page 35
 - Attributions de fonctionspage 36

GENERALITES

Les règlements

Sauf aménagements particuliers à la pratique nationale dûment explicités dans le présent document, c'est le règlement international, qui fixe les règles de la pratique.

La saison sportive

L'ensemble des organisations figure au calendrier de la saison sportive édité annuellement par la Fédération Française de Pentathlon Moderne (FFPM).

A l'exception des compétitions qui pourraient exceptionnellement être prévues au dernier trimestre, la saison sportive se déroule du 15 septembre de l'année A au 14 septembre de l'année A+1.

La pratique sportive

Dès le 15 septembre de l'année A, les athlètes concourent pour toutes les compétitions, y compris le pentajeune, dans les catégories d'âge de la saison à venir, soit l'année A+1.

La pratique en compétition est assujettie à la possession d'une licence "compétition" délivrée par la FFPM.

Mesures dérogatoires de surclassement et de double surclassement

L'autorisation de participer aux épreuves du calendrier national en dehors de sa catégorie d'âge est strictement encadrée par les règles de surclassement et de double surclassement de catégorie.

Les conditions d'obtention du certificat médical autorisant ces mesures figurent au règlement médical.

Les types de compétitions

La FFPM organise trois types de compétitions selon la catégorie d'âge

- le pentathlon à 5 disciplines (escrime, natation, équitation, combiné tir/course),
- le pentathlon à 4 disciplines (escrime, natation, combiné tir/ course),
- le pentajeune à 3 disciplines (tir, natation, course).

ORGANISATION DE LA SAISON SPORTIVE

La saison sportive est organisée à plusieurs niveaux :

- le niveau national pour le pentathlon à 5 ou 4 disciplines, selon les catégories d'âge ainsi que pour la finale nationale pentajeune,
- le niveau régional, départemental et local pour le pentajeune.

L'ensemble des compétitions est répertorié sur le calendrier national annuel. Seule une inscription au calendrier vaut caractère officiel à la compétition considérée.

Les types de compétitions et le niveau de pratique ainsi que les activités annexes officielles sont répertoriés dans le tableau suivant :

CATEGORIE	PENTAJEUNE	PENTATHLON	ACTIVITES ANNEXES
pupille	Régional, départemental, local		
poussin	Régional, départemental, local Finale nationale		
benjamin	Régional, départemental, local Finale nationale		Les 3 meilleurs de la finale participent au 1 ^{er} stage fédéral minime d'escrime
minime	Régional, départemental, local	4 disciplines 3 circuits nationaux 1 championnat de France	2 stages d'escrime fédéraux
cadet junior	LOISIR Régional, départemental, local	4/5 disciplines 3 circuits nationaux	2 stages d'escrime fédéraux
cadet	LOISIR Régional, départemental, local	4 disciplines 1 championnat de France international	Possibilité d'une compétition de relais sous réserve d'un nombre suffisant d'équipes
senior	LOISIR Régional, départemental, local	5 disciplines 1 épreuve qualificative nationale	
junior senior	LOISIR Régional, départemental, local	5 disciplines 1 championnat de France international	
loisir	Régional, départemental, local	Régional, départemental, local Selon règlement adapté	

D'autres rencontres de jeunes pourront être organisées localement sous l'égide des organes déconcentrés.

REGLEMENT SUCCINCT GENERAL

Le vainqueur de la compétition est l'athlète qui a accumulé le plus grand nombre de points par addition des points obtenus dans chacune des disciplines.

Les **formes** de compétitions en pentathlon moderne sont les suivantes :

- épreuve individuelle en 1 jour,
- **épreuve de relais par équipe de 2 ou 3 athlètes en 1 jour.**
- **épreuve de relais mixte (1 homme, 1 femme)**

Les 5 disciplines sont pratiquées par les catégories junior et senior, selon le règlement de la fédération internationale.

Pour les autres catégories, les règlements de la fédération française peuvent comporter des variantes par rapport au règlement international.

1. TIR. (pentajeune)

Individuel

Épreuve au pistolet, à air comprimé, 10 m sur cibles fixes.

Sur un score possible de 200, 172 points en cible donnent 1000 points. Tout point cible en plus ou en moins vaut 12 points.

2. COMBINE TIR/COURSE

Seniors, juniors, cadets hommes et femmes:

Départ handicap course sur environ 20 m

3 x (5 cibles touchées (temps limite 1.10) et course : 1000 m)

Minimes garçons et filles :

Départ handicap course sur environ 20 m

2 x (5 cibles touchées (temps limite 1.10) et course : 1000 m)

Tenue

Chaussures à pointes en fonction des indications de l'organisateur

3. ESCRIME

Individuel

Épreuve à l'épée.

Poule unique en une touche d'une minute. Le vainqueur sera celui qui aura totalisé le plus grand nombre de victoires sur ses adversaires. Pour obtenir 1000 points, il faut gagner 70% des assauts possibles.

Relais

L'athlète désigné préalablement n° 1 rencontre le numéro 1 de chaque équipe, le 2° rencontre le 2° et le 3° rencontre le 3°, en trois fois une touche, soit 3 fois une minute.

70 % de victoires donnent 1000 points.

Tenue et sécurité

350 et cuirasse 800 Newton obligatoires, masque FFE et norme CE.

En dehors des inscriptions réglementaires pouvant être portées sur la tenue, seul le nom de l'athlète portant la tenue est autorisé

4. NATATION

Individuel

200 m nage libre

- pour les hommes et les femmes le temps de 2'30 donne 1000 points.

Relais

2 ou 3 x 100 m

- pour les hommes et les femmes le temps de 3'15 donne 1000 points.

Tenue

Respecter le règlement local pour le port du bonnet.

5. EQUITATION

L'accès à la pratique de l'équitation en compétition est réservé aux titulaires d'un certificat tel que cela est défini en pages 13/32 & 14/32.

Individuel

Concours de saut d'obstacles sur une distance comprise entre 350 et 450m, avec 12 obstacles, dont un double et un triple.

Temps calculé sur la base de 350m / minute en extérieur, 300m / minute en indoor.

Particularité : le cheval n'est connu du concurrent que 20 minutes avant le départ de l'épreuve, par tirage au sort.

Un parcours effectué sans faute donne 1200 points. Des points sont enlevés en cas de refus, de renversement d'obstacles, de chute et de temps dépassé.

Relais

2 ou 3 x 350 m, 9 obstacles sans combinaison.

Tenues

Bombe réglementaire trois points,

Veste d'équitation ou survêtement club,

Cravate ou col droit obligatoire.

6. COURSE (pentajeune)

Individuel

La course est possible sur terrain varié. Les changements ou variations de surface doivent être évités autant que possible.

Chaque demi-seconde en plus ou en moins vaut 2 points.

Tenues

Maillot, short ou collant, couvre-chef autorisé, chaussures à pointes ou non suivant les consignes de l'organisateur.

7. CLASSEMENT

Pour toutes les compétitions nationales, si un athlète ne participe pas à toutes les disciplines, il ne sera pas classé dans la compétition avec les conséquences que cela pourra avoir sur son classement national, sa sélection et les aides fédérales éventuelles.

8. PROTOCOLE

Lors des cérémonies protocolaires, les athlètes doivent obligatoirement se présenter en chaussures de sport et en survêtement identifiant leur club.

1^{ère} PARTIE

DEROULEMENT DES COMPETITIONS

LA COMPETITION QUALIFICATIVE AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE JUNIOR/SENIOR HOMMES ET FEMMES

1. OBJECTIF

Permettre la qualification au championnat de France des athlètes seniors non sélectionnés directement par la direction nationale en fonction de leurs résultats lors des compétitions internationales.

2. CALENDRIER

Une épreuve en février ou mars.

3. ORGANISATION GENERALE ET REGLEMENT

C'est le règlement international qui s'applique hormis les mesures particulières énoncées ci-après.

4. MESURES PARTICULIERES

Équitation

Le tirage au sort des chevaux est effectué lors de la réunion technique.
Parcours de 12 obstacles dont 1 double et 1 triple. Hauteur maxi 110.

Combiné tir-course

Seniors, juniors, cadets hommes et femmes:
Départ handicap course sur environ 20 m
3 x (5 cibles touchées (temps limite 1.10) et course : 1000 m)
Tenue

Tee shirt ou débardeur du club

Chaussures à pointes en fonction des indications de l'organisateur

Natation

La mixité des séries est autorisée

5. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Qualification

Le DTN présente au comité directeur la liste des athlètes qui bénéficient d'une qualification directe. Le pourvoi au nombre de places libres est attribué lors de l'épreuve qualificative pour les seniors et pour les juniors en fonction des performances réalisées lors des épreuves du circuit cadets / juniors

La direction technique nationale établira et diffusera :

- la liste des athlètes qualifiés d'office selon leurs résultats internationaux,
- la liste des athlètes définitivement qualifiés.

Engagement

Il est fait par les clubs

Frais d'engagement

12 euros par participant

Modalités de prise en charge fédérale

- Transport : NON
- Hébergement, restauration : NON
- Organisation : - Frais d'organisation de l'épreuve d'équitation
- Assistance médicale

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

1. OBJECTIF

Délivrer annuellement les titres nationaux, individuels et par équipe, par délégation de pouvoir reçue du ministère de tutelle.

2. CALENDRIER

Fixé annuellement par la FFPM.

3. ORGANISATION GENERALE ET REGLEMENT

Epreuves individuelles et par équipes par catégorie

- *MINIME* et *CADET* sur 4 disciplines
- *JUNIOR* et *SENIOR* sur 5 disciplines

4. MODALITES DES RESULTATS

Classement individuel

- Un seul classement par catégorie. Les trois premiers sont récompensés.

Classement par équipes

- Le classement se fait par addition des 3 meilleures performances des athlètes d'un même club.

Récompenses par équipes

- de 1 à 3 équipes Une coupe à la première équipe,
- plus de 3 équipes Une coupe aux 3 premières équipes.

5. QUALIFICATION pour la saison 2010

5.1. Participation obligatoire à 2 épreuves du circuit minimes

Minimas :

Championnats de France minimes :

Garçons : 4500 points

Filles : 4200 points

5.2. Participation obligatoire à 2 épreuves du circuit cadets

Minimas :

Championnats de France cadets

Garçons : 3500 points

Filles : 3200 points

5.3. Participation obligatoire à 2 épreuves du circuit juniors

Minimas :

Championnats de France juniors seniors :

Juniors H : 4800 points

Juniors F : 4500 points

Seniors : (voir épreuve qualificative)

6. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Engagement

Il est fait par les clubs

Frais d'engagement

12 €uros par participant

Modalités de prise en charge fédérale

- Transport : **Prise en charge pour les 16 premiers**
- Hébergement, restauration : **Prise en charge pour les 16 premiers**
- Organisation : - Frais d'organisation de l'épreuve d'équitation
- Assistance médicale

LE CIRCUIT MINIMES

1. OBJECTIFS

Organiser une série de compétitions indispensables à la formation, à l'évaluation et à la classification des jeunes athlètes français.

2. CALENDRIER

Fixé par la FFPM, il comporte 3 compétitions.

3. ORGANISATION GENERALE ET REGLEMENT

C'est le règlement international qui s'applique hormis les mesures particulières énoncées ci-après

- **l'épreuve se déroule sur 24 heures, escrime et natation le samedi après-midi, le combiné le dimanche matin,**
- **escrime** : afin d'aguerrir les jeunes à l'épreuve d'escrime, il est demandé aux organisateurs de se conformer au tableau définissant le nombre de touches en fonction du nombre de participants,
- **natation** : mixité des séries est autorisée,
- **combiné tir-course minimes garçons et filles** :
 - Départ handicap course sur environ 20 m
 - 2 x (5 cibles touchées (temps limite 1:10) et course : 1000 m)

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les benjamins 2^{ème} année sont autorisés à participer aux épreuves du circuit minimes et aux championnats de France (sur sélection)

La Direction technique nationale établira et diffusera le classement national de la catégorie.

Engagement

Il est fait par les clubs

Frais d'engagement

12 euros par participant

Modalités de prise en charge fédérale

- Transport : NON
- Hébergement, restauration : NON
- Organisation : - Frais d'organisation de l'épreuve d'équitation
- Assistance médicale

LE CIRCUIT CADET/JUNIOR

1. OBJECTIFS

Organiser un circuit complémentaire et en cohérence avec le calendrier des épreuves internationales qui puisse permettre la pratique régulière en compétition du plus grand nombre.

2. CALENDRIER

Fixé par la FFPM, le calendrier annuel comporte 3 épreuves.

3. ORGANISATION GENERALE ET REGLEMENT

C'est le règlement international qui s'applique hormis les mesures particulières énoncées ci-après

- Équitation

- Réservée aux athlètes engagés dans la catégorie junior
- le tirage au sort des chevaux est effectué lors de la réunion technique,
- parcours type

N°	obstacle	junior
1	Oxer	0,80-0,80-1,00
2	Vertical	0,90
3	Oxer	0,80-0,90-1,00
4A	Vertical	0,90
4B	Oxer	0,80-0,90-1,00
5	Vertical	1,00
6	Vertical	1,10
7	Oxer	0,90-0,90-1,00
8	Vertical	1,10
9	Oxer	0,80-0,90-1,10
10	Spa	0,80-1,00-1,10
distance entre 350m et 450m		

- Natation

- la mixité des séries est autorisée

- Combiné tir-course

- Départ handicap course sur environ 20 m
- 3 x (5 cibles touchées (temps limite 1.10) et course : 1000 m)

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La Direction technique nationale établira et diffusera le classement national de la catégorie.

Engagement

Il est fait par les clubs

Frais d'engagement

12 euros par participant

Modalités de prise en charge fédérale

- Transport : NON
- Hébergement, restauration : NON
- Organisation : - Frais d'organisation de l'épreuve d'équitation
- Assistance médicale

LA JOURNEE DES RELAIS CADET.JUNIOR/SENIOR

1. OBJECTIFS

Cette manifestation poursuit le double but de créer un rassemblement convivial ouvert au maximum d'athlètes tout en conservant un intérêt sportif de première importance pour les athlètes des catégories concernées par les épreuves de relais des championnats internationaux.

2. COMPOSITION DES EQUIPES

Équipes de 2 ou 3 pentathlètes hommes ou 2 ou 3 pentathlètes femmes ou équipe mixte 1 homme, 1 femme d'un même club, réparties en deux catégories, cadets et juniors/seniors.

Dans la mesure où il n'est pas possible de réunir suffisamment d'équipe pour faire une compétition il sera alors possible d'organiser cette journée en constituant des équipes mixant les clubs, soit au niveau régional soit au niveau national. Dans ce cas il ne pourra pas être délivré de titre officiel.

3. ORGANISATION GENERALE ET REGLEMENT

Organisation

Sur 1 week-end de deux jours, une journée juniors/seniors, une journée cadets.

Règlement

Juniors/seniors sur 5 disciplines dans l'ordre

- Escrime poule unique par équipe
- Natation 2 ou 3x 100m,
- Équitation 1 cheval par équipe, parcours de 200m, 6 obstacles sans combinaison, 350m/mn (300 en indoor), 1mn30 pour changement de cavalier avec arrêt du chrono à l'entrée de la zone de relais et déclenchement à la sortie ou au bout d'1mn30 par signal sonore,
- Combiné tir-course

Cadets sur 4 disciplines dans l'ordre

- Escrime poule unique par équipe
- Natation 2 ou 3x 100m,
- Combiné tir-course

Tenues

- natation : bonnets identiques pour toute une équipe,
- équitation : veste de survêtement ou veste d'équitation identifiée club,

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Engagement

Il est fait par les clubs

Frais d'engagement

36 euros par équipe de 3 et 24 euros par équipe de 2

Modalités de prise en charge fédérale

- Transport : NON
- Hébergement, restauration : NON
- Organisation : - Frais d'organisation de l'épreuve d'équitation
- Assistance médicale

CERTIFICATION POUR L'ACCES A LA PRATIQUE DE L'EQUITATION LORS DES COMPETITIONS DE PENTATHLON MODERNE

Objectifs : Certifier la capacité des pentathlètes à participer à l'équitation des compétitions nationales et internationales,
Donner des objectifs d'entraînement aux entraîneurs d'équitation et aux athlètes,
Préserver l'intégrité physique des athlètes (avec la réserve de l'activité équestre),
Améliorer l'image de l'équitation au pentathlon.

Modalités d'organisation :

Jury :

Un cadre technique pentathlon,
Un responsable de centre équestre (enseignant) en relation avec les pôles ou les clubs de pentathlon,
Les certifications sont organisées à la demande des clubs ou des pôles,
La validation est proposée par le cadre technique du pentathlon après avis de l'entraîneur d'équitation et validée par le D.T.N.,
Cette validation apparaît sur la licence FFPM et UIPM pour les internationaux.

Déroulement :

Lors d'une reprise avec travail collectif et individuel des cavaliers. Travail à l'obstacle.
Cette reprise doit permettre l'évaluation des capacités des cavaliers selon les critères mis en place par la fédération sur les 2 niveaux de compétitions.

NIVEAU 1 :

Définitions des compétences :

Le cavalier doit être autonome aux trois allures et dans l'enchaînement des sauts.

Au pas

Contrôler la vitesse,
Inverser et enchaîner les courbes serrées.

Au trot

Rechercher son équilibre assis sur les étriers,
Rechercher son équilibre au trot enlevé lors de variations de vitesse et des changements de direction,
Contrôler la vitesse,
Conduire sur des courbes larges.

Au Galop

Stabiliser son équilibre sur les étriers,

Galoper assis en rythme,
Galoper à droite ou à gauche,
Contrôler la vitesse,
Conduire sur des courbes larges.

Saut

Rechercher son équilibre sur les étriers en enchaînant des sauts isolés,
Contrôler l'allure et la vitesse en enchaînant des sauts isolés,
Conduire au galop en enchaînant des sauts isolés.

Contenu de l'épreuve :

Reprise collective sur le plat puis individuelle sur un parcours d'au moins 6 sauts
(dont 1 obstacle à 1m),
Répartition des chevaux par tirage au sort,
Le galop 4 FFE cheval vaut certification niveau 1.

NIVEAU 2 :COMPETITIONS JUNIORS SENIORS

Définitions des compétences :

Avoir les compétences du niveau 1,

Être capable de présenter un cheval stable dans ses allures et à l'obstacle,
Stabiliser son équilibre aux 3 allures lors des transitions,
S'arrêter à partir du trot et du galop.

Saut

Maintenir une cadence au galop en enchaînant des sauts,
Conduire au galop en enchaînant des sauts rapprochés.

Contenu de l'épreuve :

Reprise collective sur le plat puis individuelle sur un parcours d'au moins 8 sauts
(dont 1 double et 1 obstacle à 1m10),
Répartition des chevaux par tirage au sort,
Le galop 6 FFE cheval vaut certification niveau 2,
Validation des acquis : avoir réalisé dans les 12 derniers mois au moins 2 parcours
juniors / seniors avec des scores supérieurs à 1100 points.

LE PENTAJEUNE

1. OBJECTIFS

Dans l'objectif de développement du pentathlon moderne, la FFPM met en place un calendrier de compétitions au niveau départemental, régional ou interrégional ainsi qu'une finale nationale réservée aux **poussins, benjamins, garçons et filles**, sur sélection arrêtée par la direction technique nationale.

2. DISCIPLINES

Le pentajeune est composé de 3 disciplines

- tir au pistolet : 10 mètres, air comprimé, 10 ou 20 coups sur 5/10 cibles selon les catégories (2 plombs par cible)
- natation : 50,100 ou 200 m nage libre selon les catégories, bassin de 25 ou 50 mètres,
- course à pied : **1000m**, départ en pack-start.

La finale nationale est ouverte aux catégories féminines et masculines suivantes :

Saison Catégories	2010 nés en	2011 nés en	2012 nés en	2013 Nés en
jeunes C benjamins	1996 – 1997	1997 – 1998	1998-1999	1999 – 2000
jeunes D poussins	1998 - 1999	1999 – 2000	2000-2001	2001 - 2002

Au niveau départemental, régional ou interrégional, toutes les catégories peuvent participer.

Pupilles : 10 coups - 50m - 1000m

Poussins : 20 coups - 50m – 1000m

Benjamins : 20 coups - 100M – 1000m

Minimes : 20 coups - 200 – 1000m

Cadets, juniors, seniors : 20 coups - 100m – 1000M (loisirs) Barème des benjamins

3. ORGANISATION GENERALE

Chaque instance déconcentrée peut être organisatrice et doit faire parvenir à la FFPM le calendrier définitif de ses organisations avant le 30 septembre.

Les résultats sont envoyés à la fédération immédiatement après chaque épreuve.

Les dernières épreuves de pentajeune qualificatives à la finale nationale seront organisées au plus tard quatre semaines avant la date de la finale.

Seules les compétitions ayant rassemblé au moins 2 clubs sont prises en compte pour le classement national et la sélection.

4. PARTICIPATION AU COMPETITIONS REGIONALES OU LOCALES

Pourront participer à ces épreuves tous les licenciés "compétition" en pentathlon moderne. La catégorie "loisirs" est ouverte aux compétiteurs des catégories "cadet" à "vétérant" détenteurs de la licence "compétition" (certificat médical obligatoire).

La mixité de catégorie et de sexe est autorisée dans les séries de natation et de course.

Ces mesures ne concernent pas la finale nationale.

5. LA FINALE NATIONALE PENTAJEUNE

Règles générales de participation

Participent à la finale au maximum les 20 premiers athlètes du classement national ayant réalisé les minimas fixés annuellement par la DTN et ayant participé à au moins trois compétitions en marquant des points dans les trois disciplines.

Minimas 2010 : poussins garçons et filles 2400 points

benjamins garçons et filles 2600 points

Le club organisateur est assuré de la participation d'au moins 8 pentathlètes soit par la qualification officielle, soit en tant qu'invité, après validation de la DTN

Organisation

Pour faciliter les modalités de déplacement, la finale est organisée comme suit

- natation le samedi en fin de journée,
- tir et course le dimanche matin.

Classement par équipe

Il n'y a pas de classement par équipe lors de la finale nationale pentajeune.

Tenues

- **tir** : tee-shirt, sweat-shirt ou survêtement identifiant du club, pantalon long, chaussures fermées,
- **natation** : respecter le règlement local pour le port du bonnet,
- **course** : maillot, short ou collant, couvre-chef autorisé, chaussures à pointes ou non suivant les consignes de l'organisateur.

Prise en charge financière

Lors de la finale, la fédération assurera la prise en charge financière des 16 athlètes classés en tête des catégories poussin et benjamin

Les athlètes locaux ne sont pas pris en compte au titre des remboursements accordés par la fédération

Protocole

Lors des cérémonies protocolaires, les athlètes doivent obligatoirement se présenter en chaussures de sport et survêtement de leur club.

6. PARTICULARITE DE LA COURSE AU PENTAJEUNE

Le pack-start est utilisé pour la course qui est organisée de préférence sur piste.
Le maximum de participants est fixé à 20 par série.
Lors de la finale nationale, l'épreuve se déroule obligatoirement sur piste

7. PARTICULARITES DE LA NATATION AU PENTAJEUNE

Concernant le bon déroulement de la phase de départ, il est demandé aux organisateurs de prévoir un juge de départ chargé de faire strictement appliquer le règlement.

- En cas de plongeon avant le coup de sifflet, sans que le départ soit donné, le ou les concurrents en faute sont rappelés et pénalisés,
- En cas de faux départ le ou les concurrents concernés sont pénalisés,
- **La combinaison de natation n'est pas autorisée en pentajeune.**

8. PARTICULARITES DU TIR AU PENTAJEUNE

Objectif

Permettre au tireur de n'avoir à soutenir qu'une partie de l'arme afin de mieux se concentrer sur la coordination lâcher-visée.

Les préparer à l'épreuve combinée sans sacrifier aux fondamentaux de l'apprentissage du tir.

Tous les commandements sont donnés en français.

Pour toutes les catégories : Le poids de détente doit être contrôlé après la compétition sur un échantillon tiré au sort. La possibilité doit être donnée aux athlètes de le vérifier avant la compétition.

En cas d'incident sur l'arme le juge du tir est appelé en levant le bras. Il décide de la règle à appliquer.

Durant la compétition le pentathlète ne peut tirer que le nombre de plombs autorisé par le règlement. Tout tir supplémentaire (sans autorisation d'un juge) entraîne l'élimination

Une cible est utilisée pour 2 plombs

Jeune C (benjamin), minimes et loisirs

5mn de préparation/échauffement

20 plombs en 16mn debout avec support modulable (potence FFT)

Règles

1. Seule l'utilisation d'une potence FFT est autorisée, le règlement FFT des écoles de tir est intégralement applicable,
2. Le poids de l'arme doit entraîner le support vers le bas avec addition d'un poids supplémentaire de 100 grammes lors du contrôle effectué sur un échantillon tiré au sort. immédiatement avant le début de la compétition.
3. Les tireurs peuvent effectuer leur tir sans appui.
4. lors du chargement le pistolet doit être obligatoirement en contact avec la table.

Jeune D (poussin)

5mn de préparation/échauffement

20 plombs en 18 mn debout sur trépied FFT

Règles

1. Seule l'utilisation d'un trépied FFT est autorisée, le règlement FFT des écoles de tir est intégralement applicable,
2. Il est interdit de fixer ou de solidariser le trépied à la table de tir,
3. Les tireurs peuvent effectuer leur tir sur potence FFT.
4. lors du chargement le pistolet doit être obligatoirement en contact avec la table.

Jeune E (pupille)

5mn de préparation/échauffement
10 plombs en 10 mn debout sur trépied FFT

Règles

1. L'utilisation d'un trépied FFT est obligatoire, le règlement FFT des écoles de tir est intégralement applicable.
2. Aucune partie du corps ne doit être en contact avec la table.
3. L'arme est tenue d'une seule main, l'autre bras étant sans contact avec la table ou le siège.
4. Interdiction de fixer ou de solidariser le trépied à la table de tir.
5. Voir barème particulier appliqué à la catégorie E en annexe.
6. lors du chargement le pistolet doit **être obligatoirement** en contact avec la table.

Pour la catégorie pupille (jeune E), l'organisateur confronté à des difficultés matérielles peut autoriser les compétiteurs à effectuer l'épreuve de tir au sein de leur club au cours de la semaine précédant la compétition. En ce cas, les cartons témoins sont fournis pour contrôle le jour de la compétition.

9. PARTICIPATION DE REPRESENTANTS D'UN CLUB A UNE COMPETITION HORS DU TERRITOIRE NATIONAL :

Afin de pouvoir inscrire ces compétitions au calendrier national, les clubs devront respecter la procédure suivante :

- **La FFPM doit être prévenue au minimum 1 mois avant la compétition en précisant la date, le lieu et l'organisateur.**
- **Le club communiquera à la FFPM dans les 8 jours suivant la date de compétition, les résultats officiels.**
- **La FFPM ne prendra en compte pour la sélection à la finale pentajeune qu'un seul résultat réalisé à l'étranger pour chaque athlète pour les compétitions ayant vu la participation d'au moins 2 clubs français.**
- **La compétition devra se dérouler conformément au règlement national.**

TIR PENTAJEUNE**Barème français benjamins - poussins - pupilles**

cible	Points	Cible	points	cible	points	cible	points	cible	points
200	1336	165	916	130	496	95	126	60	56
199	1324	164	904	129	484	94	124	59	54
198	1312	163	892	128	472	93	122	58	52
197	1300	162	880	127	460	92	120	57	50
196	1288	161	868	126	448	91	118	56	48
195	1276	160	856	125	436	90	116	55	46
194	1264	159	844	124	424	89	114	54	44
193	1252	158	832	123	412	88	112	53	42
192	1240	157	820	122	400	87	110	52	40
191	1228	156	808	121	388	86	108	51	38
190	1216	155	796	120	376	85	106	50	36
189	1204	154	784	119	364	84	104	49	34
188	1192	153	772	118	352	83	102	48	32
187	1180	152	760	117	340	82	100	47	30
186	1168	151	748	116	328	81	98	46	28
185	1156	150	736	115	316	80	96	45	26
184	1144	149	724	114	304	79	94	44	24
183	1132	148	712	113	292	78	92	43	22
182	1120	147	700	112	280	77	90	42	20
181	1108	146	688	111	268	76	88	41	18
180	1096	145	676	110	256	75	86	40	16
179	1084	144	664	109	244	74	84	39	14
178	1072	143	652	108	232	73	82	38	12
177	1060	142	640	107	220	72	80	37	10
176	1048	141	628	106	208	71	78	36	8
175	1036	140	616	105	196	70	76	35	6
174	1024	139	604	104	184	69	74	34	4
173	1012	138	592	103	172	68	72	33	2
172	1000	137	580	102	160	67	70	32	0
171	988	136	568	101	148	66	68		
170	976	135	556	100	136	65	66		
169	964	134	544	99	134	64	64		
168	952	133	532	98	132	63	62		
167	940	132	520	97	130	62	60		
166	928	131	508	96	128	61	58		

NATATION ET COURSE PENTAJEUNE

BAREMES PAR CATEGORIES

catégorie	épreuve	Sexe	Distance	1000 points
minime	Natation	Garçons	200 m	2'30
		Filles	200 m	2'40
	Course	Garçons	1000 m	3'10
		Filles	1000 m	3'40
benjamin	Natation	Garçons	100 m	1'14
		Filles	100 m	1'20
	Course	Garçons	1000 m	3'10
		Filles	1000 m	3'40
poussin	Natation	Garçons	50 m	40''
		Filles	50 m	40''
	Course	Garçons	1000 m	3'10
		Filles	1000 m	3'40
pupille	Natation	Garçons	50 m	40''
		Filles	50m	40''
	Course	Garçons	1000 m	4'00
		Filles	1000 m	4'20
Loisir : toutes catégories	Natation	Garçons	100 m	1'14
		Filles	100m	1'20
	Course	Garçons	1000 m	3'10
		Filles	1000 m	3'40

2^{ème} PARTIE

INSTRUCTIONS AUX ORGANISATEURS

Ce document est établi dans le but d'assurer un déroulement harmonieux et en sécurité de chaque compétition. Il décrit une méthodologie propre à réduire au maximum les charges inhérentes à l'organisateur.

L'ORGANISATION GENERALE

1. LA SECURITE

L'organisateur est responsable de la sécurité de chacune des épreuves.

Il doit s'assurer qu'il est couvert par une assurance "responsabilité civile" adaptée aux conditions générales et particulières de son organisation.

Des actions préventives en vue d'un éventuel besoin d'assistance médicale, sont obligatoires. Pour les modalités de détail, se référer au règlement médical.

2. LE CALENDRIER D'ORGANISATION DES COMPETITIONS NATIONALES

Afin de permettre une diffusion par la FFPM du programme de chaque compétitions dans des délais qui puissent répondre aux besoins de chacun, et notamment pour permettre d'organiser les transports à moindre frais, le calendrier comporte, hormis la date de compétition, jour J, une date à J-60 pour prise de contact avec la commission sportive et le délégué fédéral sur le projet d'organisation et une date à J-45 pour la transmission du programme à la FFPM pour diffusion aux clubs, aux organes déconcentrés, aux pôles et au délégué fédéral.

3. LA PROCEDURE D'ENGAGEMENT AUX COMPETITIONS NATIONALES

Les responsables de l'inscription des athlètes doivent retourner les engagements à J-20. Ceux-ci comprennent les:

- nom prénom,
- numéro de licence,
- temps de natation,
- les équipes d'escrime

A cette date l'organisateur enverra la liste des participants inscrits à la compétition, à la FFPM. Les inscriptions hors délai ne pourront pas être prises en compte.

Le droit d'engagement est réglé au plus tard à la réunion technique.

En cas d'hébergement à la charge de l'organisateur, la facture d'hébergement est impérativement réglée à l'arrivée.

Seul l'acquiescement de l'ensemble de ces factures permet la participation du club à la compétition.

Les frais d'hébergement sont dus si un forfait n'a pas été déclaré au plus tard à J-8.

Un modèle de fiche d'engagement est joint en annexe.

Pour les athlètes en Pôle, leur engagement aux compétitions se fait à l'initiative du Pôle après information préalable du club concerné.

4. LA REUNION TECHNIQUE

La réunion technique est obligatoire. Sa conduite est de la responsabilité de l'organisateur. Son déroulement comprend au minimum les points suivants:

- présentation de la compétition,

- confirmation des feuilles d'engagements,
- appel des compétiteurs : vérification du nombre d'inscrits, des noms, des licences. C'est l'organisateur qui est en charge de ce contrôle pour les pentajeunes. C'est le délégué fédéral qui est en charge de ce contrôle pour les compétitions nationales,
- programme chronologique,
- gestion des transports,
- distribution éventuelle de plans ou croquis nécessaires pour rejoindre les lieux de compétition,
- tirage au sort de l'épreuve d'équitation : l'organisateur tire au sort, sur une liste numérotée préétablie, le numéro du cheval qui sera attribué à l'athlète classé premier avant l'épreuve d'équitation, et ainsi de suite dans l'ordre de la liste des chevaux et l'ordre du classement.
- composition du jury d'appel. Il comprend 5 personnes :
 - Le délégué fédéral désigné par la fédération,
 - 1 représentant du comité d'organisation,
 - 3 représentants des clubs.

Ce jury se réunit pour toute contestation, disqualification, ou procédure disciplinaire intervenant au cours de la compétition.

Remarque : dans la mesure du possible, il est demandé à l'organisateur d'éviter le déroulement simultané de plusieurs disciplines dans des installations différentes, empêchant ainsi les entraîneurs de suivre la totalité de leurs athlètes.

5. LA LOGISTIQUE

Sauf disposition particulière fixée par l'organisateur :

- Hébergement :
Pour toutes les épreuves sauf la finale pentajeune, les participants organisent leur hébergement. L'organisateur communique une liste d'hôtel de proximité.
- Restauration :
L'organisateur à la charge de proposer les repas internes à la compétition.

6. LE SECRETARIAT

L'organisateur doit mettre à disposition du secrétariat un ordinateur et une imprimante (voire un photocopieur), nécessaires à la gestion de la compétition. Il est vivement conseillé de doubler les moyens informatiques de traitement des résultats.

**Le logiciel Pentasoft 8 est utilisé pour gérer les Pentajeunes.
Les logiciels « Cardsys » ou « EasyPenta » sont utilisables pour toutes les épreuves des circuits et championnats de France
Les résultats doivent être transmis à la FFPM dans les 24H suivant la fin de la compétition**

L'ORGANISATION DES EPREUVES

1. TIR (pentajeune) :

Un nombre de postes de tir adapté au nombre de compétiteurs est l'atout majeur de la réussite d'une organisation.

Les cibles sont préparées par l'organisateur en paquets de **10** cartons numérotés.

- Numéroté les postes,
- Numéroté les cartons et/ou demander au tireur d'indiquer son nom au dos des cartons,
- Fournir 2 cartons d'essais marqués de deux traits dans le coin supérieur droit.

Le contrôle des armes :

L'organisateur doit permettre aux athlètes de vérifier la détente de leur pistolet avant l'épreuve.

Le contrôle du poids de la détente est effectué à la fin de l'épreuve. L'organisateur doit être en possession du peson de contrôle.

Le déroulement de l'épreuve :

- **5 minutes de préparation et échauffement,**
- **épreuve proprement dite.**

L'évaluation des résultats :

- prévoir le ramassage des cartons,
- évaluer les cartons le plus tôt possible,
- prévoir une pige FFT,
- **utilisation d'une cible pour deux plombs en pentajeune.**

La sécurité :

La sonorisation est obligatoire.

Un contrôleur est mis en place par tranche de 5 athlètes maximum. Ce contrôleur a pour mission :

- de faire respecter le règlement de l'épreuve,
- de veiller au strict respect des règles de sécurité,
- de veiller au bon ramassage des cartons selon les consignes prédéfinies par l'organisateur.

2. ESCRIME :

Un nombre de pistes d'escrime adapté au nombre de compétiteurs est un autre atout majeur de la réussite d'une organisation.

Les pistes sont numérotées, les dispositifs électriques testés.

Les feuilles de poules sont diffusées et affichées.

Le contrôle des armes:

Les têtes de pointes sont testées avant le premier assaut puis périodiquement avec pige et peson.

L'arbitrage :

Les assauts ont lieu avec arbitre et chronométrage. Prévoir pige, peson, chrono, feuilles de marques, tablette et crayons pour chaque piste.

Escrime: circuits nationaux, épreuve qualif seniors et France cad/jun 30 assauts minimum			
Compétiteurs	Tours	Nbre d'assauts	Formule
7	5	30	2T/2T/1T
8	5	35	2T/2T/1T
9	4	32	3T/1T
10	4	36	3T/1T
11	3	30	2T/1T
12	3	33	2T/1T
13	3	36	2T/1T
14	3	39	2T/1T
15	3	42	2T/1T
16	2	30	1T/1T
17	2	32	1T/1T
18	2	34	1T/1T
19	2	36	1T/1T
20	2	38	1T/1T
21	2	40	2T
22	2	42	2T
23	2	44	2T
24	2	46	2T
25	2	48	2T
26	2	50	2T
27	2	52	2T
28	2	54	2T
29	2	56	2T
30	2	58	2T
31	1	30	1T
32	1	31	1T
33	1	32	1T
34	1	33	1T
35	1	34	1T
36	1	35	1T
37	1	36	1T
38	1	37	1T
39	1	38	1T
40	1	39	1T

3. NATATION :

Le bassin de 25 ou 50 mètres doit être doté de manière réglementaire en termes de sécurité et de matériel. Même si la notion de "faux départ" n'existe pas de manière réglementaire, la ligne de faux départ doit toutefois être en place en cas inopiné de besoin de rappeler les nageurs.

Les normes de sécurité doivent scrupuleusement être respectées.

Les normes d'hygiène fixées localement doivent être connues et respectées, notamment par les spectateurs.

La plage de départ doit être libre hormis les chronométreurs et les nageurs concernés par la série au départ.

Le déroulement de l'épreuve :

Assurer la diffusion des séries dès que possible.

Le starter doit veiller au respect du règlement concernant les départs.

- commandements : coup de sifflet long (montée sur les plots), à vos marques, Top (sifflet ou pistolet)
- le double chronométrage est obligatoire:
- les règles à appliquer en double chronométrage sont celles de la règle 444.111 du règlement UIPM: lorsque les deux relevés chronométriques sont différents, c'est le temps le plus défavorable qui est retenu et devient ainsi temps officiel.

Le recueil des résultats:

Utiliser le formulaire individuel offert par les logiciels Pentasoft et Cardsys.

4. EQUITATION :

Le parcours doit respecter scrupuleusement les points suivants:

- obstacles numérotés, fanions placés,
- parcours aux cotes,
- personnel en place,
- si relais, zone de relais matérialisée,
- contrôle par le président du jury.

La carrière de détente doit respecter les points suivants:

- deux obstacles réglementaires
- personnel en place pour la carrière et pour la transition vers la carrière de compétition.
- contrôle par le président du jury.

Le jury :

- Micro et cloche pour le jury composé à *minima* comme suit :
 - président du jury, speaker et premier juge observateur,
 - second juge observateur et chronométreur,
 - second chronométreur

- secrétaire sur logiciel **informatique**,
- second secrétaire avec moyens de substitution.

Préparation des chevaux :

Organiser de manière précise et anticipée la phase de préparation des chevaux.

Les essais :

- pour les championnats de France, les essais des chevaux sont obligatoires,
- prévoir un secrétariat pour les essais.

5. COURSE (pentajeune) :

Le parcours :

Il est conforme aux règles établies par catégorie, soit établi sur piste, soit hors piste. Dans ce second cas, le tracé et la matérialisation du parcours ne doivent engendrer aucune ambiguïté ni équivoque

Le parcours est mesuré avant la compétition sous couvert du délégué fédéral.

- les lignes de départ et d'arrivée sont bien identifiées et matérialisées,
- si handicap-start, les couloirs sont tracés,
- si relais, la zone de relais est tracée, soit 10 mètres de chaque côté de la ligne d'arrivée.

Les dossards :

Les dossards sont fournis par l'organisateur, les épingles sont à la charge des athlètes. La composition des séries doit être arrêtée et sa diffusion assurée dès que possible.

La distribution des dossards doit se faire de manière aussi anticipée que possible.

Le jury de course :

Il a un moyen de sonorisation à sa disposition

Le jury est composé à *minima* comme suit:

- Un starter et contrôleur de départ,
- Deux aboyeurs contrôleurs de tours,
- Deux chronométreurs dont un chronomètre à bandes
- Deux marqueurs et contrôleurs de tours
- Des contrôleurs de piste autant que nécessaire.

Déroulement de l'épreuve :

Le starter assure le contrôle des séries au départ.

Il s'assure de la disponibilité des chronométreurs.

Un contrôle strict du nombre de tours est effectué par les personnes désignées.

Le recueil des résultats :

Le responsable de l'épreuve organise la gestion de l'arrivée par une répartition précise des tâches d'aboyeur, marqueur et chronométreur.

6. LE COMBINE TIR/COURSE

Il associe deux disciplines : le tir et la course.

Le tir s'effectue sur des cibles de type biathlon mécaniques ou électroniques

La course est une boucle de 1000.

Compétition individuelle

Pour les compétitions hommes et femmes pour les seniors, juniors et cadets :

- départ handicap course, environ 20m ;
- 3 x (5 cibles touchées (temps limite 1'10), 1000 m course)

Pour les minimes hommes et femmes

- départ handicap, environ 20m Course ;
- 2 x (5 cibles touchées (temps limite 1'10), 1000 m course)

Relais (équipe de 3 pentathlètes)

Pour les compétitions hommes et femmes pour les seniors, juniors et cadets :

- départ handicap, environ 20m Course ;
- 2 x (5 cibles touchées (temps limite 1'10), 1000 m course) pour chacun des 3 pentathlètes
- La zone de relais doit être organisée dans la zone de départ et arrivée

Relais (équipe de 2 pentathlètes) et mixte (équipe de 2 pentathlètes, 1 homme et 1 femme)

Les compétitions hommes et femmes pour les seniors, juniors et cadets :

- **2 x (5 cibles touchées (temps limite 1'10), 1000M course), pour chacun des 2 pentathlètes**
- **La zone de relais doit être organisée dans la zone de départ et arrivée**

LE DELEGUE FEDERAL

1. ROLE ET MISSIONS

La mission du délégué fédéral commence dès la préparation de l'organisation de la compétition. Il s'assure du respect du calendrier de préparation et des conditions matérielles de l'organisation. Pour cela l'organisateur doit le tenir informé dans le détail à chaque étape du processus.

Il représente la fédération auprès des élus locaux, des organisateurs, des responsables sportifs,

Il s'assure:

- que les essais de chevaux ont été effectués (championnats de France),
- que le parcours d'équitation est conforme (cotes...),
- que le parcours de course est conforme,

Il préside de droit le jury d'appel de la compétition.

Il établit un compte rendu écrit à l'issue de sa délégation.

2. COMPTE-RENDU

Le sommaire type comprendra au moins les rubriques suivantes :

Organisation générale

Accueil

Hébergement. Alimentation

Transports. Horaires

Organisation de la compétition (déroulement général)

Remise des récompenses.

Environnement

Présence d'élus locaux

Public. Médias.

Observations personnelles.

Ce compte rendu a pour objet d'informer objectivement le président de la fédération ainsi que la commission sportive. Il doit être adressé à la FFPM dans les 15 jours suivant le déroulement de la compétition. La FFPM en assurera la diffusion auprès des membres du bureau, de la commission sportive et de l'organisateur de la compétition.

3. SITE INTERNET FEDERAL

Pour permettre l'actualisation du site, le délégué transmet un article et des photos numériques

MODELE DE FICHE D'ENGAGEMENT

INTITULE DE LA COMPETITION

CLUB ORGANISATEUR

DATES ET LIEU

MONTANT FRAIS D'HEBERGEMENT

NUIT

REPAS

REPAS FROIDS

MONTANT D'ENGAGEMENT INDIV

DATE LIMITE RETOUR DE LA FICHE

CLUB ENGAGE

RESPONSABLE DE L'ENGAGEMENT

ACCOMPAGNATEURS

TRANSPORT (n° imm véhic)

DATE / HEURE D'ARRIVEE

DATE / HEURE DE DEPART

CATEGORIE

1 fiche d'engagement par catégorie et par sexe

SEXE

NOM	PRENOM	N° LICENCE	TEMPS NAT	EQUITATION OUI/NON	NBRE NUITS	NBRE REPAS	NBRE REP FROIDS
MONTANT DES ENGAGEMENTS							

FICHE TYPE RECAPITULATIVE ET NOMINATIVE D'ATTRIBUTION DE FONCTION

Épreuve	Fonction	Nombre
TIR (pentajeune)	Responsable	1
	Arbitre-commandements	1
	Résultats	1
	Ramasseurs	2
	Marqueur	1
ESCRIME	Responsable	1
	Résultats	1
	Table d'appel	1
	Arbitres	1 par piste
NATATION	Responsable	1
	Starter	1
	Ligne de faux départ	1
	Chronomètres	1 par ligne + répétiteur
	Juge de virage	1
EQUITATION	Responsable	1
	Président du jury	1
	Chronomètres	2
	Secrétaire	1
	Résultats	1
	Tirage au sort	1
	Chef détente	1
	Chef piste	1
	Chef écuries	1
	Ramasseurs barres	2
COURSE (pentajeune)	Responsable	1
	Starter	2
	Chronomètres	1
	Aboyeurs	1
	Juges de parcours	Fonction du parcours
COMBINE	Responsable	1
	Starter	1
	Chronomètres	2
	Aboyeurs	2
	Juges de tir	Au moins 1 pour 2 postes